

## DJCE ou Master 2 droits des affaires à Paris I, Paris II ?

Par **Fafex**, le **17/02/2013** à **17:57**

Bonjour à tous !

Je suis un petit nouveau sur ce forum et je me pose de nombreuses questions sur mon orientation et mon futur de juriste ... J'espère que vous aurez le courage et la générosité de bien vouloir m'aider !

Je suis actuellement en L3 de licence droit français et DU du juriste bilingue anglo-américain à l'Université de Cergy-Pontoise et je suis désireux de devenir avocat d'affaire, avocat fiscaliste ou juriste Conseil en entreprise.

Cependant, je ne sais absolument pas quelle voie prendre et quel master choisir !

Devrais-je m'inscrire au Master droit et éthique des affaires à Cergy ou tenter d'être sélectionné pour un master 1 de droit des affaires classique à Paris I ou Paris II ? La réputation de l'établissement universitaire est-il réellement important ?

J'aimerais également pouvoir intégrer un DJCE en M2. Or, il me semble que la sélection nationale est beaucoup plus sévère que la sélection locale ! Quitter l'université de Cergy pour rejoindre une fac parisienne ne revient-il pas à me priver d'une porte d'entrée plus ou moins facile au DJCE de l'université de Cergy ?

Enfin, le DJCE de Cergy bénéficie-t-il d'une bonne réputation après des cabinets et des entreprises ? Vaut-il la peine de se priver d'un Master de droit des affaires ou de droit fiscal à Paris ?

Je suis bien conscient que je pose un grand nombre de questions mais j'espère réellement que quelqu'un pourra m'éclairer.

Dans l'attente de vos réponses, passez une très bonne soirée

Par **Fafex**, le **17/02/2013** à **18:00**

Je me demande aussi si la réputation de l'IEJ est importante pour les recruteurs et si passer le barreau de Paris est préférable à passer celui de Versailles ?

Merci à tous !